TOUT SAVOIR SUR LES
ECOLES DE SPORT ET D'AVENTURE

Fédération française des Clubs Alpins et de Montagne

I- HISTORIQUE

1- Un constat…

En 2000 une première étude menée dans le cadre de l'évolution de sa revue « La Montagne et Alpinisme » conduisait la FFCAM à faire le constat du vieillissement progressif mais évident de ses adhérents.
Ce premier sentiment sera largement confirmé par l'étude menée, à la demande de la FFCAM sur le même sujet, par l'historien Olivier Hoibian entre 2002 et 2005.

Historiquement, l'action du Club Alpin en faveur des jeunes est bien connue. On se souvient en effet des caravanes scolaires du début des années 1900…
Cependant, un premier constat était fait que l'ensemble des actions menées depuis l'agrément Jeunesse et Sport (1996), que ce soit par les clubs ou directement par la fédération manquait probablement de cohérence et de lisibilité.

2- Un manque de transversalité et de lisibilité

C'est pourquoi, forte de cette analyse, la Fédération a travaillé dès 2000 à rendre plus transversal le système des aides apportées à ses clubs en matière de pratiques jeunes.
En effet, jusque là, chacune des 8 Commissions Nationales d'activité (Alpinisme, escalade, randonnée, sports de neige, spéléologie, parapente, canyon, vélo de montagne) était sollicitée séparément par les Clubs. D'autre part, les Comités Régionaux et Départementaux abondait en matière de jeunes, de manière très inégale, et généralement sans information du niveau fédéral...

En outre, la qualité de « Jeune » avait un contour pour le moins flou, tantôt rattachée à une catégorie de cotisation (moins de 18 ans ou de 18 à 24 ans), tantôt plus large encore (jusqu'à 26 ans pour la Bourse « Expé »), tantôt- mais plus rarement- fonction des contraintes réglementaires…
(les mineurs…)

3- La création d'une Commission Nationale Jeunes

Une première étape décisive a consisté à remettre en ordre de fonctionnement une commission jeune qui serait le reflet de la transversalité recherchée.
Ce fut chose faite avant la fin de la précédente Olympiade puisque cette commission était désormais composée de deux collèges :

- un collège de Délégués Techniques Régionaux Jeunes élus par les Comités Régionaux (sans activité de rattachement)
- un collège de 8 représentants des Commissions Nationales d'activité.

Cette première avancée structurelle fût très importante puisqu'elle permettait, pour la première fois d'ouvrir un débat fondamental sur la structuration même de la fédération.

4- Les décisions fondatrices

Une des premières conclusions de cette nouvelle commission fût d'encadrer précisément ses prérogatives en fixant aux seuls mineurs son champ de compétence.

Cette décision présentait deux avantages évidents :

- ajuster le travail de cette commission à une catégorie cohérente du point de vue réglementaire
- abaisser l'âge d'intervention dans les clubs (jusque là, le travail des clubs en matière de jeunes ne concernait souvent que les tranches d'âge assez hautes- 18 à 24 ans- et les propositions en faveur des mineurs était plus rares, limitées le plus généralement par des craintes réglementaires)

Le deuxième acte fort de la Commission Jeune, fût de parvenir, après 4 années d'un long travail politique et technique au rapatriement de l'ensemble des budgets jeunes attachés à chacune des commissions d'activité en un seul budget globalisé.

Désormais, la lisibilité, tant pour les clubs que la fédération et ses Comités territoriaux allait être très sensiblement augmentée.

5- L'élaboration des principes

A partir de ces nouvelles grandes orientations politiques, il fallait maintenant structurer techniquement les opérations et construire les différents outils nécessaires à la gestions.

II- PRINCIPES

1- Un seul PROJET de club

Depuis 2003, l'ensemble des actions « Jeunes Mineurs » est présenté dans un seul PROJET qui doit faire l'objet d'un projet pédagogique transversal aux différentes disciplines proposées par le club.
Ce projet doit faire ressortir les perspectives et les objectifs précis à atteindre.
Il précise bien entendu les moyens mis en œuvre par le club.

2- Une seule subvention fédérale et des orientations claires

Cette globalisation de présentation permet l'affectation d'une subvention fédérale unique.
Cette subvention est instruite par la Commission Nationale Jeunes suivant des règles qu'elle s'est établie.
Afin d'apporter une amélioration qualitative et quantitative sensible, les principes de « LABELS » ont été retenus.
Sont ainsi définis :

- un LABEL « ECOLE DE SPORT »
- un LABEL « ECOLE D'AVENTURE »

L'école de sport ne peut concerner que des disciplines se pratiquant dans des milieux dits « aseptisés » permettant le développement de véritables disciplines sportives (escalade, ski alpin…)
L'école d'aventure est une école multiactivité dont les critères sont clairement définis dans des directives de mise en place et repris dans un Livret à destination des jeunes.

Au terme de l'Olympiade 2004-2008 le club qui ne dispose pas d'un des LABELS mis en place verra l'aide fédérale se réduire aux seules aides au démarrage.
Les Comité Régionaux assisteront les clubs dans leur démarche vers une labellisation et dans le financement des actions à partir des avis fournis par les Commissions Régionales JEUNES.

III- FONCTIONNEMENT DES LABELS

3 LABELS sont possibles :

- Ecole de sport escalade.
- Ecole de sport ski alpin / ski de fond.
- Ecole d'aventure.

Conditions d'obtention :
Les clubs ont 3 ans pour obtenir les labels pour leurs écoles à partir de Septembre 2006.
Pendant des 3 années, la Commission Nationale Jeunes aide financièrement les clubs à mettre en place leurs écoles, et les Délégués Techniques Régionaux Jeunes assistés d'une équipe de labellisateurs fédéraux les aident techniquement.
A l'issue de l'Olympiade, si le club n'a pas réussi à mettre en place au minimum une école et à obtenir le label correspondant, une étude des causes est faite et les subventions nationales pourront être largement diminuées (les subventions régionales restent possibles)

Les critères de labellisation des 3 écoles sont précisés en annexe.

Attribution et durée :
Voir le document « Règlement des labels ».

Une première liste de labellisateurs sera dressée lors du rassemblement du 30 Septembre/1er Octobre 2006.

IV- LES OUTILS

1- Une gestion informatisée en temps réel

Un site EXTRANET spécifique a été mis en place pour la gestion des Projets Jeunes des Clubs qui permet un grande transversalité de l'information (du Clubs à la Fédération en passant la les Comités Territoriaux)
Ce site a nécessité 3 années de développement et permet aujourd'hui de suivre l'ensemble des informations (nombre et contenus des différentes actions jeunes) en temps réel depuis l'ensemble des niveaux de structures de la Fédération.
Coût de développement : 20000 € sur 2 ans.

2- Des livrets d'accompagnement pour les jeunes

Pour plus de cohérence, il a été fait un livret par label, soit :

- Un livret escalade.
- Un livret aventure : il est composé de 9 milieux dans lesquels sont définies des compétences. Son but est d'accompagner les enfants, dans leur découverte du milieu montagnard, et dans leur progression. Un carnet de courses y sera inséré.

Coûts environ 30000 € sur 2 ans

3- Un film didactique

Un film est en cours de réalisation (montage prévu Juin 2006) qui suit la mise en place d'une école d'escalade tout au long d'une année.
Ce film est destiné à montrer aux Clubs comment mieux structurer une école.
Coût 4500 €

V- MISE EN OEUVRE

Les labellisations seront mises en place entre 2006 et 2008 de manière progressive et à la demande des clubs.
Le nouvel outil Extranet sera fonctionnel dès fin Juin 2006 ;
Les Livrets « ECOLE D'ESCALADE » et « ECOLE D'AVENTURE » seront disponible début Juin 2007 dans les Clubs, accompagnés du film didactique.